

lait emprunter sans délai. Et pendant ces neuf mois de retard dans des circonstances dont je parlerai dans un instant, est-ce que le gouvernement n'a pas eu les ressources nécessaires pour rencontrer les obligations de la province ?

Veut-on une nouvelle preuve, encore plus forte, que l'emprunt de trois millions et demi n'était pas d'une nécessité absolue à l'époque où on le proposait. Je la trouve aussi dans les documents sur les finances que l'hon. trésorier a déposés sur le bureau de la Chambre au commencement de la session. Le 31 mars dernier, tous les emprunts temporaires étaient remboursés, ainsi que les dépenses du capital payées comme ci-haut, et il y avait en caisse une balance de \$1,199,166. A cette date, seulement \$2,413,437 avaient été reçues à compte du produit net de l'emprunt. Il restait \$965,000 à recevoir. Cette balance a été versée au trésor dans les premiers jours d'avril. Ajoutons-la à la balance en caisse le 31 mars, et nous avons un montant disponible de \$2,264,166. L'hon. trésorier nous a dit qu'il comptait que les recettes ordinaires du premier avril dernier au 30 juin courant, seraient, à peu de chose près, suffisantes pour payer les dépenses ordinaires du dernier trimestre de l'exercice. De sorte qu'en calculant les déboursés à compte du capital pendant la même période à \$264,000—et ils n'excéderont certainement pas ce montant—la balance en caisse le 30 juin 1888 sera de \$2,000,000 en chiffres ronds. Le fait que malgré une augmentation de dépenses de plus de \$500,000 depuis le premier février 1887 jusqu'au 30 juin courant—comme je le prouverai dans un instant—il y aura un encaisse de deux millions de piastres à la fin de l'exercice en cours, ne prouve-t-il pas à l'évidence qu'un emprunt de \$3,500,000 n'était pas nécessaire en mai 1887, et qu'il ne l'a pas été depuis.

Le gouvernement a prétendu qu'il était dans la nécessité absolue d'emprunter ces \$3,500,000 pour payer les obligations que le ministère précédent lui avait léguées. Nous avons contesté cette prétention avec des chiffres irréfutables. J'ai la satisfaction de constater—et j'ai bien le droit de le dire—que les événements ont justifié mes

prévisions sur ce point comme sur les autres. Vous aurez le 30 juin courant une balance en caisse d'au moins \$2,000,000. Quelle est, par contre, la balance des obligations de la dette flottante contractée par les anciens gouvernements, auxquelles vous aurez à faire face ? Calculons-la d'après vos propres documents officiels et le discours de l'honorable trésorier. Dans votre état du passif de la province le 30 juin 1887, vous énumérez les obligations suivantes :

" Estimation du montant requis pour finir l'hôtel du parlement.....	\$ 75,122
" Contrat pour les statues de l'hôtel du parlement.....	25,000
" Estimation du montant requis pour finir le palais de justice de Québec.....	100,487
" Balance des acquisitions de terrains et autres dettes chemins de fer Q. M. O. & O....	60,070
" Perte sur le dépôt à la banque d'Echange.....	27,000
Montant.....	\$287,679"

Voilà votre calcul.

Du premier juillet 1887 au 31 mars 1888, vous avez payé pour les édifices publics plus haut mentionnés \$169,611 et \$14,000 pour le chemin de fer du nord : total \$183,611. D'après vos propres chiffres de ces anciennes obligations, à vous transmises par le ministère précédent, il ne restait, le 31 mars dernier, à payer que la différence que j'établis par la soustraction suivante : Estimation des obligations le

30 juin 1887.....	\$287,679
Moins montant payé au 31 mars 1888.....	183,611

Balance le 31 mars 1888... \$104,068

D'après votre état du passif, le 30 juin 1887, il vous restait à rencontrer les obligations de vos prédécesseurs pour anciennes subventions aux chemins de fer et conversions des terres en subsides en argent, \$530,107 d'une part, et \$1,019,521 de l'autre : total \$1,549,628. Du 1er juillet 1887 au 31 mars 1888, vous avez payé à compte de ces obligations \$637,075, laissant une balance, non encore due, de \$912,553. D'après vos propres documents, la balance des obligations à vous transmises par le minis-